

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 1 : Rapport de présentation Evaluation environnementale



ARRET PROJET

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 14 octobre 2024





SOMMAIRE



Pièce 1 : Rapport de présentation	1
Evaluation environnementale	1
1 Méthode de l'évaluation environnementale	3
2 Etat Initial de l'Environnement	5
3 Perspectives d'évolution des enjeux environnementaux sans élaboration du PLU	41
4 Incidences des choix sur l'environnement et mesures mises en oeuvre	44
5 Compatibilité et articulation du PLU avec les objectifs et enjeux environnementaux des documents cadres	58
6 Indicateurs de suivi	63





1

METHODE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

« L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions »¹

La première étape consiste à relever les enjeux soulevés par la phase de diagnostic. L'état initial de l'environnement est une analyse synthétique de la situation environnementale sur un territoire donné. Il vise à identifier les principaux enjeux environnementaux sur la base d'une description thématique des grands domaines de l'environnement (caractéristiques physiques, naturelles, paysagères, risques, nuisances...).

Il s'agit ici d'analyser les enjeux des évolutions du PLU et leurs possibles incidences sur l'environnement. Dans le cadre de la procédure de modification, il s'agit d'évaluer ces incidences au regard des prescriptions réglementaires du PLU. Celles-ci se composent de deux documents principaux : le règlement graphique et le règlement écrit. Ce sont les seuls documents à avoir été modifiés lors de cette procédure.

Enfin, il s'agit de justifier la compatibilité et l'articulation des orientations et dispositions réglementaires du PLU avec les orientations environnementales des documents cadres ainsi que d'établir des indicateurs de suivi permettant d'opérer un suivi et une analyse des incidences du PLU sur le long terme.

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-environnementale>



2

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



2.1 LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

Ce qu'il faut retenir :

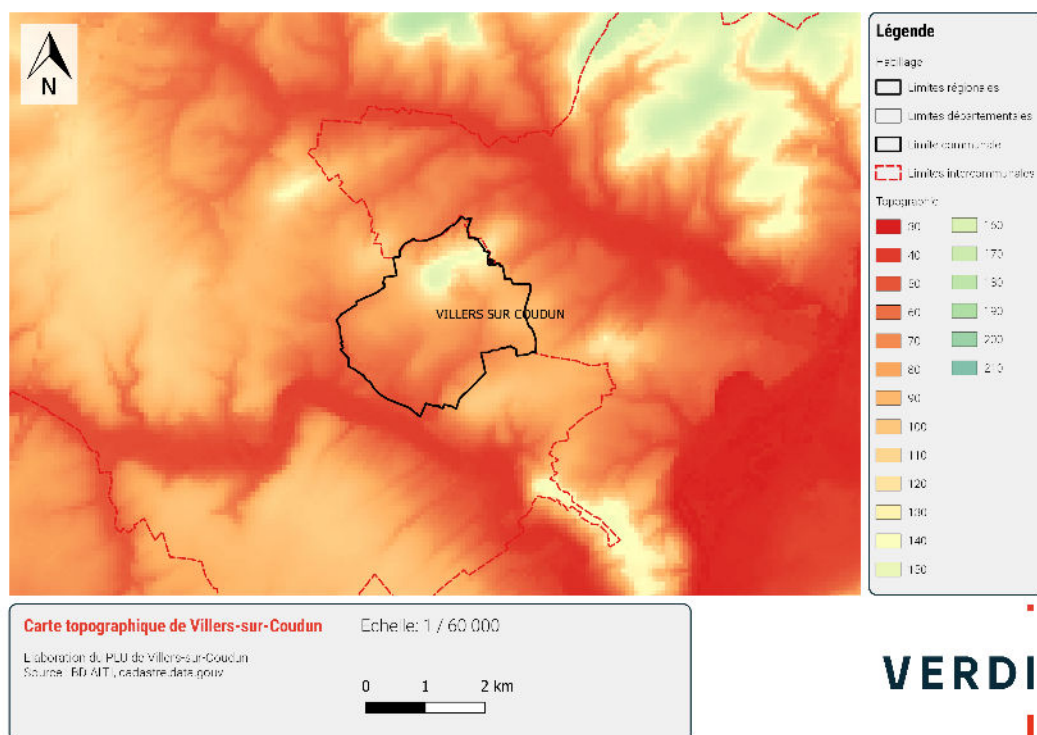
Le cadre physique général du territoire montre les caractéristiques suivantes :

- Un relief de de flanc de colline « L'épine de Flavy » avec une amplitude d'altitude relativement importante sur un sol argileux ;
 - Une qualité de l'air relativement bonne dans un climat océanique altéré ;
 - Une ressource en eau encadrée par le SDAGE de la Seine et des Cours d'eau côtiers Normands et le SAGE Oise Aronde à l'échelle locale
 - Des risques naturels faibles (risque de sismicité, inondation par remontée de nappes), moyens (inondation) et forts (aléa retrait-gonflement des argiles) ;
 - Des risques technologiques (site pollués) présence de lignes et poste THT, risque de transport de matières dangereuses par la RD 1504 qui traverse le territoire du nord au sud) ;
-
- ❖ Intégrer la topographie dans les réflexions d'urbanisme, notamment les risques en matière d'érosion, de coulées de boue et de ruissellement
 - ❖ Prendre en compte les contraintes physiques et les risques naturels dans l'urbanisation de la commune
 - ❖ Préserver et valoriser la ressource en eau et la qualité de l'air



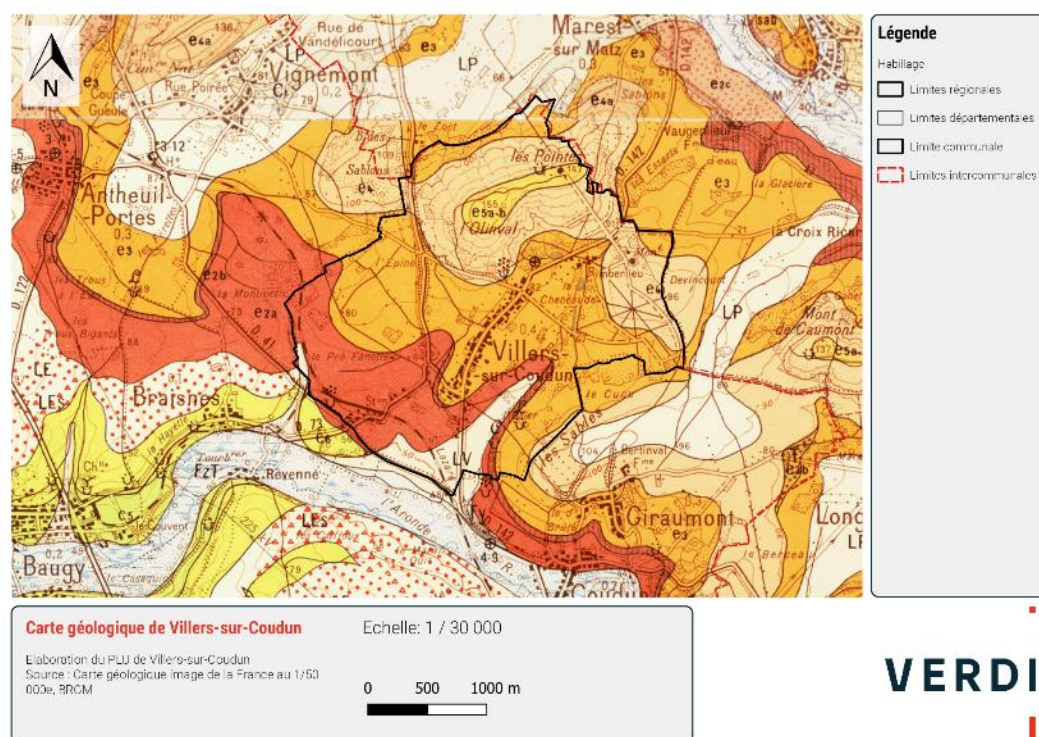
2.1.1 LA TOPOGRAPHIE

Le village est situé à flanc de colline « L'épine de Flavy », dont le sommet culmine à 143 m NGF. Le point le plus haut de Villers-sur-Coudun (156 m NGF) est situé au Nord du territoire communal, au niveau du lieu-dit les Vignes. Le point le plus bas est situé à 46 m NGF, ce qui correspond au passage d'un cours d'eau. L'amplitude d'altitude sur la commune est ainsi de 110m.



2.1.2 LA GEOLOGIE

Le bourg de Villers-sur-Coudun s'est développé principalement sur un sol argileux (E3). Le lieu-dit de Rimberlieu s'est quant à lui développé sur un terrain constitué d'argile de Laon et de sables de Cuise (E4). Dans la partie Nord du territoire, on retrouve un sol calcaire et sableux, qui correspond à un point d'eau, tandis que la partie sud est principalement constituée de sables à débris coquilliers et ligniteux. Sur le territoire communal, on retrouve les feuilles géologiques E3, E2a, LV, E4, E5a-b, E4a1.



2.1.3 QUALITE DE L'AIR

Les concentrations moyennes annuelles de NO₂ et de PM₁₀ sont estimées entre 17.7 et 19.2 sur la commune de Villers-sur-Coudun en 2017. La commune étant située dans un espace rural et ne présentant aucune industrie polluante sur son territoire, on peut estimer que la qualité de l'air est relativement bonne.

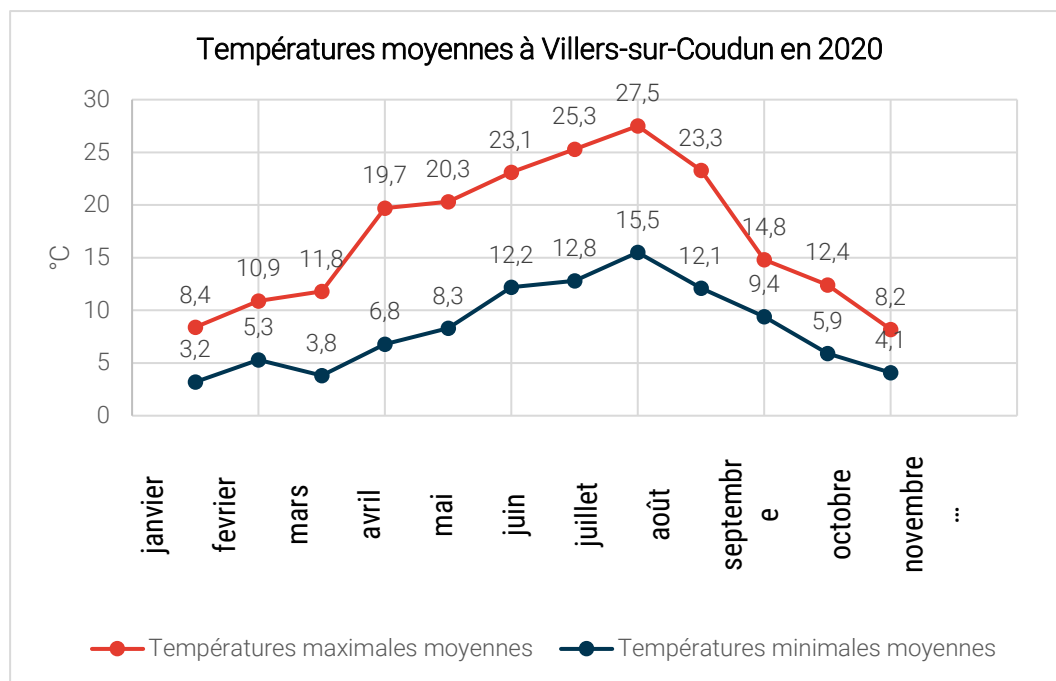
2.1.4 LE CLIMAT

Le climat de la commune de Villers-sur-Coudun est du type « climat océanique altéré » selon la classification établie par Météo-France, qui comporte 5 types de climats. Il s'agit d'une zone de transition entre climat océanique et climat semi-continentale. Le climat est doux et la pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer.

La station météorologique la plus proche de Villers-sur-Coudun est située à Margny-lès-Compiègne (5km à vol d'oiseau), ce qui permet d'avoir des données relativement précises pour la commune.

D'après les données pour l'année 2020, la température maximale moyenne annuelle était de 17,1°C et la température minimale moyenne annuelle était de 8,3°C. Le mois

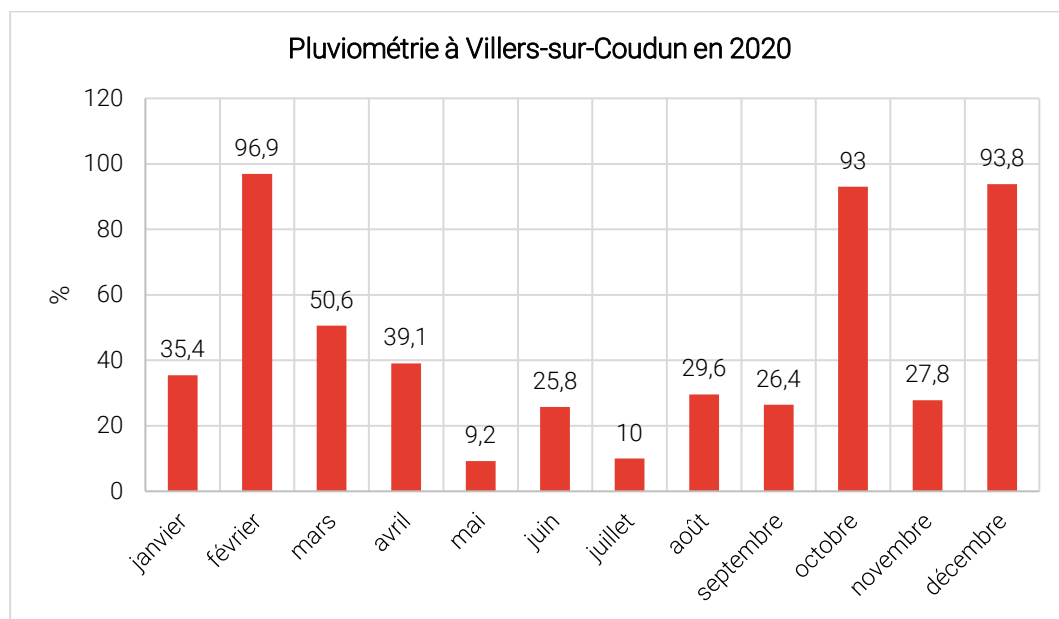
le plus froid était janvier avec une température moyenne de 5,2°C, tandis qu'août était le mois le plus chaud avec une température moyenne de 21,5°C.



Mois	Température maximale	Température minimale	Température max. moyenne	Température min. moyenne
Janvier	13,7	-3,9	8,4	3,2
Février	16,9	-0,9	10,9	5,3
Mars	19	-1,6	11,8	3,8
Avril	25,1	-1,9	19,7	6,8
Mai	28,3	2,3	20,3	8,3
Juin	32,5	6,8	23,1	12,2
Juillet	38,9	7,6	25,3	12,8
Août	38,9	9,3	27,5	15,5
Septembre	34,8	7,9	23,3	12,1
Octobre	20,3	4,5	14,8	9,4
Novembre	19,5	-0,4	12,4	5,9
Décembre	15	-1,1	8,2	4,1

Source : meteociel.fr

La commune a connu 440,7 millimètres de pluie en 2020.



Source : meteociel.fr

2.1.5 L'EAU SUR LE TERRITOIRE

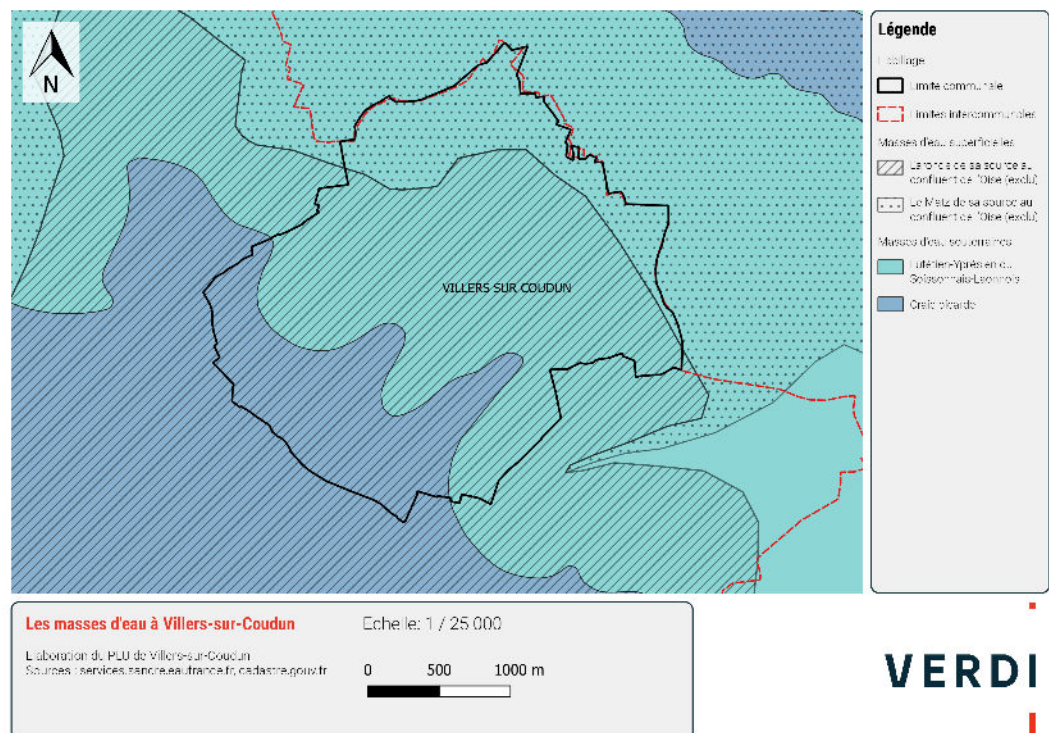
2.1.5.1 Hydrogéologie

La commune de Villers-sur-Coudun est située dans le sous-bassin versant des Vallées d'Oise, appartenant au grand bassin hydrographique de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, qui s'étend de la Normandie jusqu'en Bourgogne-Franche-Comté.

Le sous-bassin versant des Vallées d'Oise s'étend sur 17 000 km² et présente une activité agricole intense, une forte industrialisation et une densité de population importante.

La commune fait partie de l'unité hydrographique de l'Oise Moyenne et entre dans le périmètre de la masse d'eau souterraine « Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois » (ME HG106), et de la masse d'eau souterraine « Craie picarde » (ME HG205). Elle entre dans le périmètre des masses d'eau superficielles « L'aronde de sa source au confluent Oise (exclu) » (FRHR188) de 28 516 ha et « Le matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu) » (FRHR187) de 21 393 ha. Enfin, la commune entre dans le périmètre de la masse d'eau souterraine Albien-néocomien captif (HG218), qui couvre la quasi-totalité du bassin hydrographique. Elle est captive jusqu'à de très grandes profondeurs : 600 m sous Paris, et 800 m sous Coulommiers.

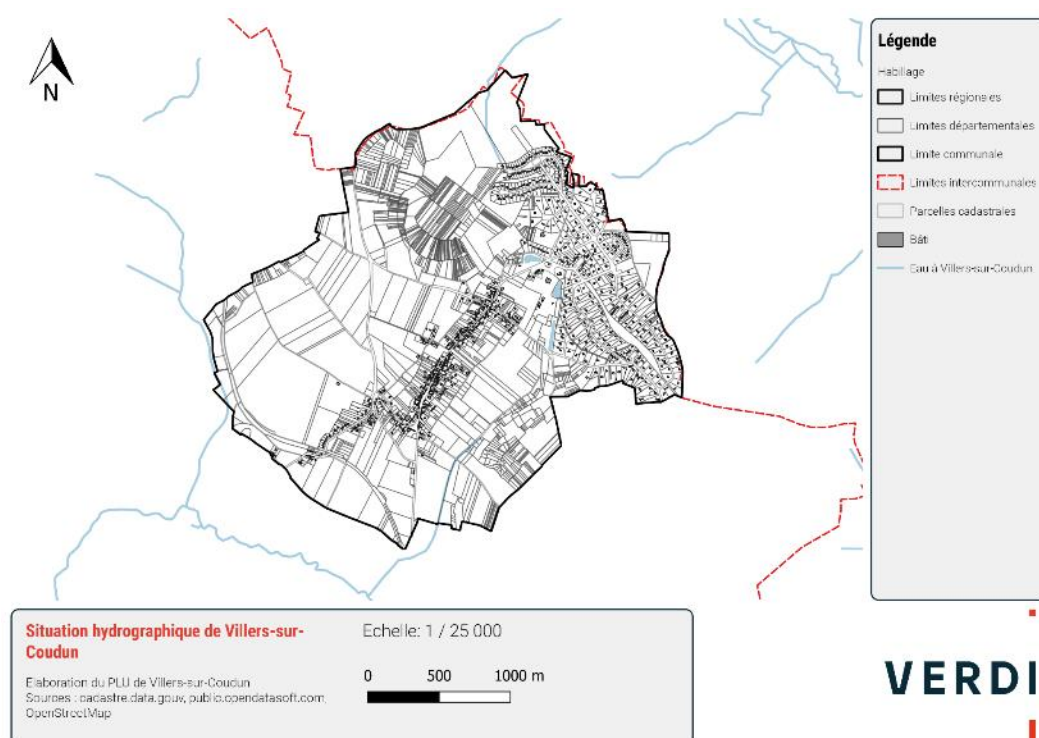
(Source : eau-seine-normandie.fr)



2.1.5.2 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de Villers-sur-Coudun est structuré par « le fossé de la Commune de Coudun », au Sud du territoire, et par « le Matz » au Nord. Le fossé de la Commune de Coudun, d'une longueur de 1,33 km, prend sa source à Villers-sur-Coudun et se jette dans l'Aronde au niveau de la commune de Coudun. L'Aronde s'écoule de l'amont vers l'aval, prenant sa source à Montiers et confluant à Clairioix. Le Matz prend sa source à Canny-sur-Matz et conflue à Thourotte.

On peut aussi noter la présence de plusieurs plans d'eau sur le territoire communal. La carte ci-après représente la situation hydrographique de la commune :



2.1.5.3 Le document cadre sur l'eau : le SDAGE de la Seine et des Cours d'eau côtiers Normands

La commune de Villers-sur-Coudun est concernée par le **SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands**. Ce document de planification fixe pour 6 ans les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin hydrographique.

Le SDAGE 2022 – 2027 a été approuvé le 6 avril 2022. Les 5 objectifs suivants ont été fixés par le comité du bassin :

- ✓ Défi 1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

- ✓ Défi 2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- ✓ Défi 3 : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- ✓ Défi 4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- ✓ Défi 5 : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

2.1.5.4 A l'échelle locale, le SAGE Oise Aronde

A l'échelle locale, le SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands se décline en SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Né de la loi sur l'eau de 1992, le SAGE est un outil de planification locale composé d'un PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et d'un règlement.

Villers-sur-Coudun est ainsi concernée par le SAGE Oise Aronde, approuvé le 27 novembre 2019. Le SMOA (Syndicat Mixte Oise-Aronde), créé le 1er février 2010, a mis en œuvre ce SAGE qui s'étend sur 92 communes, dont Villers-sur-Coudun. Il définit plusieurs enjeux majeurs :

- ✓ Article 1 : Gérer les rejets d'eaux pluviales
- ✓ Article 2 : Protéger les frayères, les zones de croissance et les zones d'alimentation
- ✓ Article 3 : Protéger les Marais de Sacy
- ✓ Article 4 : Compenser la destruction de zones humides au sein du territoire du SAGE
- ✓ Article 5 : Protéger les cours d'eau de nouveaux plans d'eau
- ✓ Article 6 : Gérer la ressource en eau dans la ZRE (Zone de Répartition des Eaux)

Le PLU se doit donc d'être compatible avec les orientations du SAGE.

2.1.6 LES RISQUES NATURELS LIES A LA NATURE DES SOLS

2.1.6.1 La prise en compte des risques dans l'aménagement

La commune de Villers-sur-Coudun n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

2.1.6.2 Le risque de mouvement de terrain lié à l'activité sismique

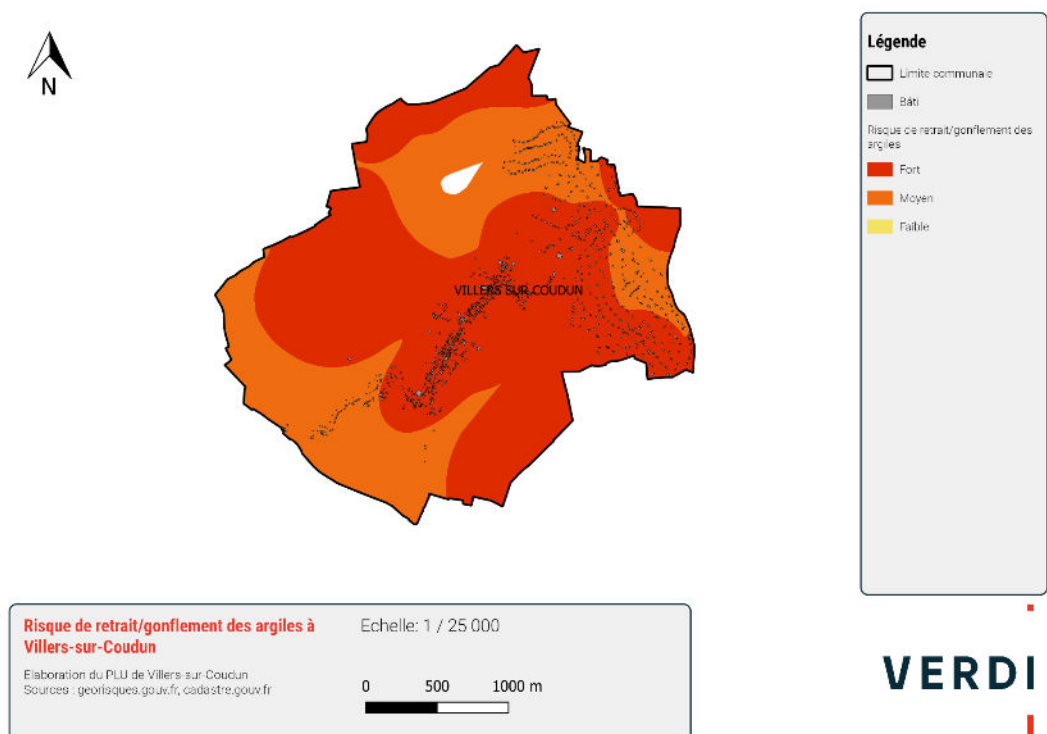
La commune est située dans une zone de sismicité de niveau 1 sur 12 (risque très faible). Ainsi le risque de mouvement de terrain lié à l'activité sismique est très faible sur le territoire. Pour rappel, un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Il peut prendre la forme d'un affaissement, d'un éboulement, d'un glissement de terrain....

2.1.6.3 Le risque de mouvement de terrain lié au retrait et gonflement des argiles

L'argile est un matériau dont le volume peut varier en fonction de sa teneur en eau. Ainsi les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier selon les conditions météorologiques. Lors d'une sécheresse, l'argile est dure et cassante (phénomène de retrait) tandis qu'en cas de pluie, elle est hydratée et gonfle (phénomène de gonflement).

Ce phénomène génère des tassements du sol, ce qui peut endommager les bâtiments sur ces terrains à long terme. Cela peut se traduire par l'apparition de fissures sur les murs. (Source : géorisques.gouv.fr)

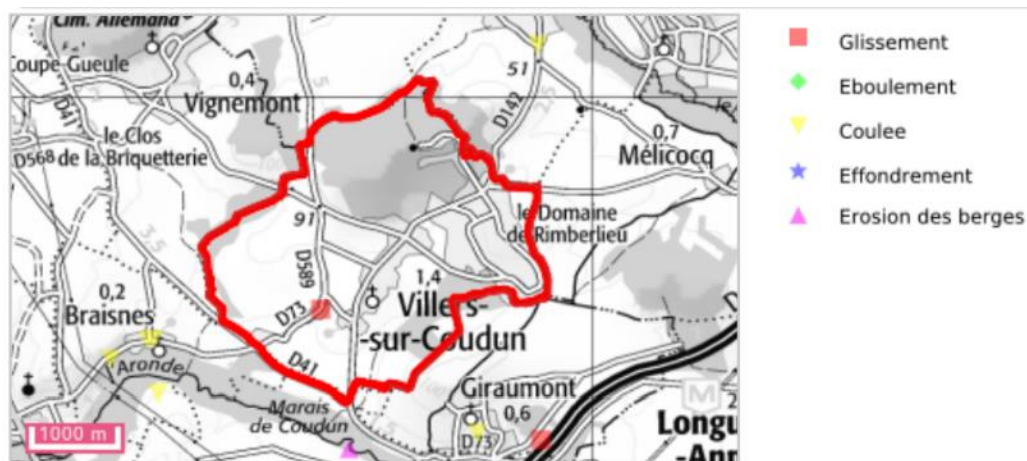
La commune de Villers-sur-Coudun est exposée à ce risque avec un niveau d'aléa allant de moyen à fort. La majorité de l'enveloppe bâtie est située sur une zone à forte exposition. En 2009, environ 45% du territoire était soumis à une forte exposition (Source : BGRM, RP-57482-FR). Cependant, la commune n'est pas soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux.



2.1.6.4 Le risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités

Aucune cavité n'est recensée sous le territoire communal. Pour rappel, une cavité est un trou dans le sol, d'origine naturelle ou créé par l'Homme. La commune n'est pas concernée par ce type de risque.

On peut noter que la commune de Villers-sur-Coudun a connu un glissement de terrain, au Sud du territoire, d'après georisques.gouv.fr :



Source: BRGM

2.1.6.5 Le risque d'inondation et coulées de boues

Plusieurs inondations et coulées de boues ont eu lieu sur le territoire de Villers-sur-Coudun ces dernières années. Pour rappel, une inondation est définie comme la submersion d'une zone habituellement hors de l'eau.

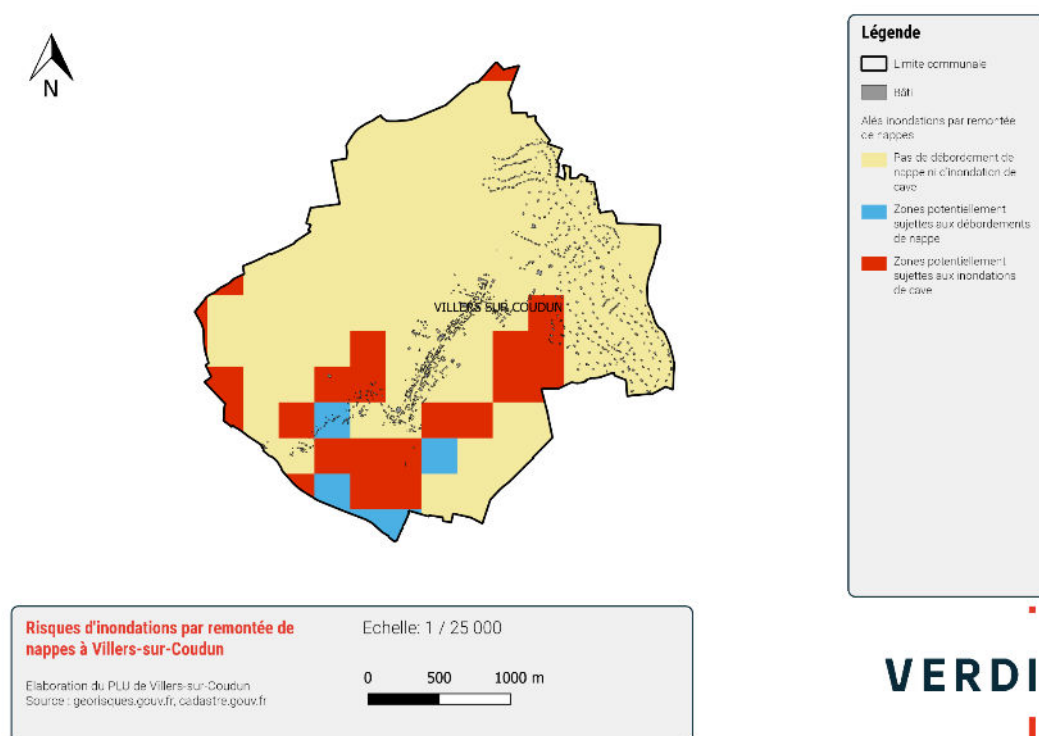
Trois catastrophes naturelles ont été recensées :

Code CATNAT	Type de catastrophe naturelle	Date	Au journal officiel
60PREF1999 0702	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999 au 29/12/1999	29/12/1999
60PREF2018 0032	Inondations et coulées de boue	28/05/2018	09/07/2018
60PREF1999 0022	Inondations et coulées de boue	06/09/1999	29/11/1999

Source : georisques.gouv.fr

2.1.6.6 Le risque de remontée de nappes phréatiques

La commune est située dans une zone comportant des risques de remontée de nappes et d'inondation de cave. Cependant, la majorité de l'enveloppe bâtie est située sur une zone sans risques. Au Sud du territoire, on peut noter la présence de quelques bâtis présents sur des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe ou aux inondations de cave.



2.1.7 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

2.1.7.1 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

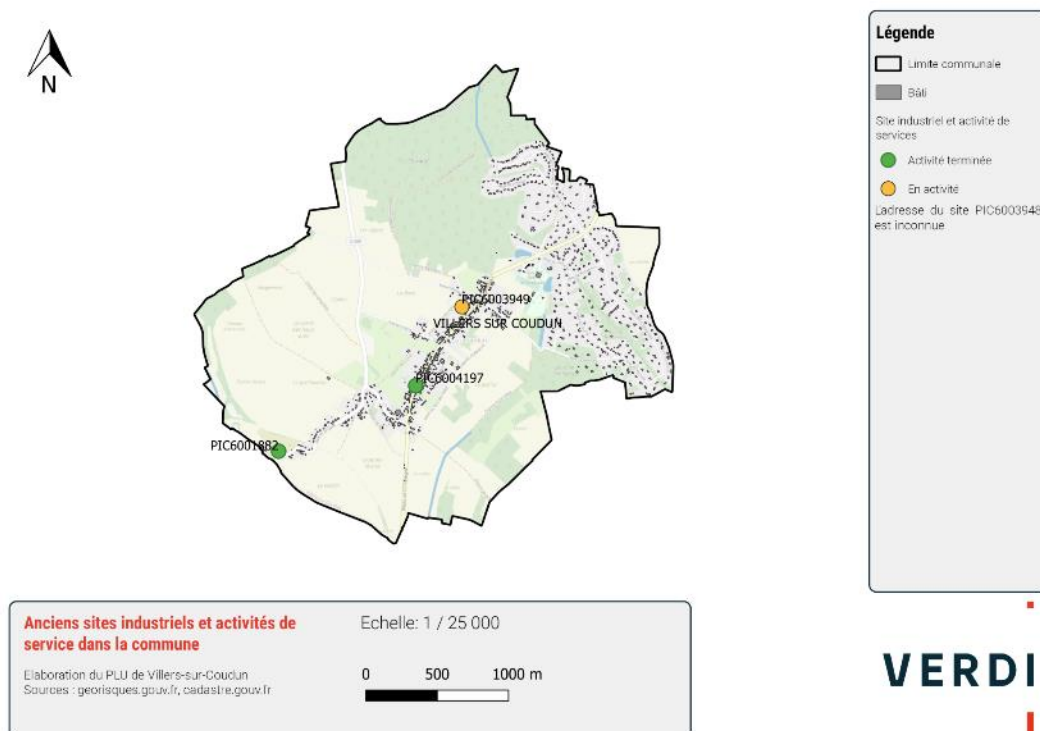
Aucune ICPE n'est recensée sur le territoire de Villers-sur-Coudun.

2.1.7.2 Les sites industriels ou activités de services

Les sites industriels sont recensés dans la BASIAS (Base de données des anciens sites industriels et activités de services), disponible sur georisques.gouv.fr :

N° Identifiant	Entreprise	Code activité	Activités	Etat d'occupation
----------------	------------	---------------	-----------	-------------------

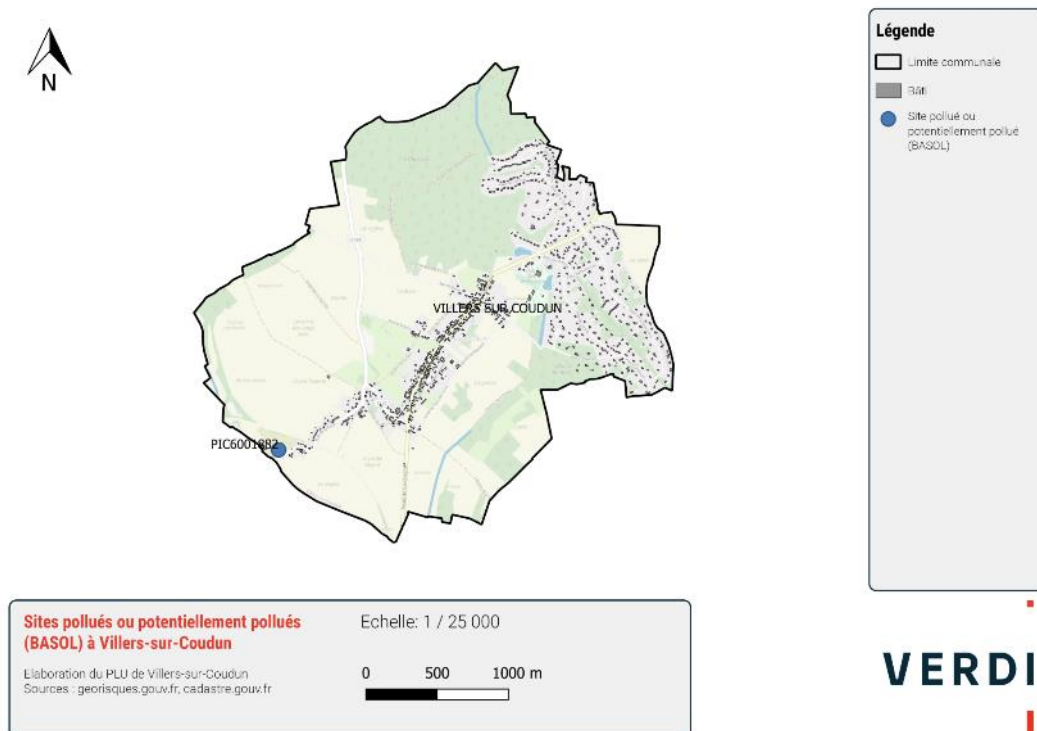
PIC6001882	Méta-Méta Sté	C25.61Z V89.01Z V89.03Z	Traitement et revêtement des métaux ; Stockage de produits chimiques ; Dépôt de liquides inflammables	Activité terminée
PIC6003948	De Rouck Julien Ets	V89.07Z G47.30Z V89.03Z	Dépôt ou stockage de gaz ; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé ; Dépôt de liquides inflammables	Activité terminée
PIC6003949	SORMECA	C25.22Z C25.62B V89.03Z	Chaudronnerie, tonnellerie ; Mécanique industrielle ; Dépôt de liquides inflammables	En activité
PIC6004197	Nourry Jeanine et Albert Ets	V89.03Z V89.07Z	Dépôt de liquides inflammables ; Dépôt ou stockage de gaz	Activité terminée



2.1.7.3 Les sites pollués

Les sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans la BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués) consultable sur georisques.gouv.fr. Une installation polluante est recensée sur le territoire de Villers-sur-Coudun :

Nom	Adresse	Activité	Situation actuelle
META MECA	46 rue de la gare	Atelier de traitement de surface à l'origine d'une contamination par du chrome hexavalent de l'eau du captage de Villers-sur-Coudun	Exploitation de l'installation cessée en 1989. Le site est inoccupé en 2021.



2.1.7.4 Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La commune n'est soumise à aucun PPRT.

2.1.7.5 Le risque de transport de matière dangereuse

La commune de Villers-sur-Coudun n'est pas concernée par le risque de transport de matière dangereuse. Pour rappel, une canalisation de matière dangereuse achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou des produits chimiques.

2.2 L'ORGANISATION ET LES PERCEPTIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL

Ce qu'il faut retenir :

Le cadre urbain et paysager du territoire montre les caractéristiques suivantes :

- Un tissu urbain discontinu, une forêt de feuillus et une majorité de terres arables composent le territoire ;
 - Une activité agricole principalement basée sur la culture céréalière ;
 - Une morphologie urbaine composée autour d'un village-rue puis d'une extension résidentielle est;
 - Un bâti mixte composé de bâti ancien de bâti récent et de bâti d'activité.
-
- ❖ Protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti de la commune et les espaces agricoles
 - ❖ Préserver le cadre de vie qualitatif
 - ❖ Maintenir des espaces de respiration au sein du tissu urbanisé, ayant pour visée d'offrir des espaces d'ouverture dans le tissu bâti
 - ❖ Opérer un lien entre le bourg historique et l'extension du domaine de Rimberlieu

2.2.1 L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE

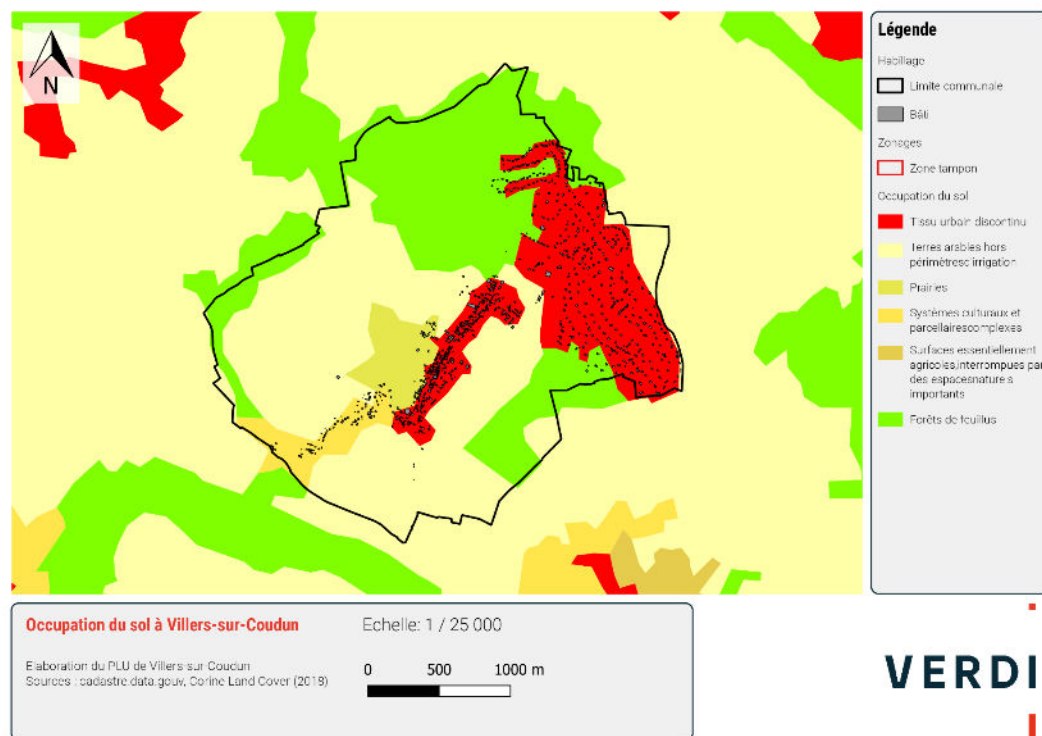
2.2.1.1 L'occupation du sol

La commune de Villers-sur-Coudun présente une superficie de 639 hectares. La carte ci-après présente l'occupation du sol du territoire communal et de ses alentours.

Sur le territoire, on recense du tissu urbain discontinu, des forêts, des terres arables et des systèmes cultureux. Ces données sont issues de la base de données Corine Land Cover 2018. Il s'agit d'un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 44 postes.

Zone	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Forêts de feuillus	179	28

Prairies	26	4
Systèmes cultureux et parcellaires complexes	25	4
Tissu urbain discontinu	134	21
Terres arables hors périmètres d'irrigation	275	43



2.2.2 LES COUVERTS AGRICOLES

Le dernier recensement agricole, réalisé par le ministère de l'Agriculture, date de 2010. Il est donc possible que les données présentées ici ne soient pas totalement en accord avec la réalité. Un nouveau recensement (2020) est en cours d'élaboration et devrait être disponible en 2022.

En 2010, la superficie agricole utilisée par les exploitations était de 381 hectares. En 1970, la superficie utilisée était de 286 ha, on peut donc constater une augmentation de 33%. Cependant, le nombre d'exploitations a fortement diminué : il est passé de 10 en 1970 à 3 en 2010.

L'activité agricole à Villers-sur-Coudun est principalement basée sur la culture céréalière (68% des terres agricoles).

	1970	2010
Nombre d'exploitations	10	3

Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	14	5
Production brute standard (millier d'euros)	Pas de données	456
Superficie agricole utilisée (ha)	286	381
Terres labourables (ha)	Pas de données	358
Céréales	154	246
Blé tendre	67	200
Maïs	29	39
Oléagineux	0	30
Protéagineux	0	26
Colza	0	30
Fourrages	105	27
Superficie toujours en herbe	64	23
Jachères	0	4

Source : Agreste – Recensements 1970, 2010, agreste.agriculture.gouv.fr

2.2.3 LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES

L'étude de la consommation des terres agricoles est basée sur la comparaison des photographies aériennes prises entre 2010 et 2021.

Au vu de l'étude des photographies aériennes, on constate qu'une partie d'une parcelle a été consommée entre 2010 et 2021, pour la construction d'habitations. Cette parcelle a une superficie d'environ 0,4 ha. On peut noter que la zone consommée se trouve au sein de l'enveloppe bâtie.



2.2.4 LA MORPHOLOGIE URBAINE ET LES PERCEPTIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL

La commune de Villers-sur-Coudun s'est d'abord développée le long de la rue Saint-Jean, comme on peut l'observer sur la carte de l'état-major (1820-1866) ci-après. Cette rue était composée majoritairement de corps de ferme en brique rouge. La plupart existent encore aujourd'hui. Aujourd'hui, cette rue est empruntée par la route départementale RD 142 et connaît une assez forte circulation.

22/10/2021 11:08

Visualisation cartographique - Géoportail

géoportail

Carte d'état-major (1820-1866)

© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legalesLongitude : 2° 48' 27" E
Latitude : 49° 28' 57" N

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

1/1

Source : Association Syndicale de Rimberlieu Sud (ASRS)

Puis, le village s'est développé au Nord. Le domaine de Rimberlieu, lieu-dit situé sur le territoire communal, a été créé dans les années 1970. Il s'agit d'un lotissement pavillonnaire au cœur d'un domaine forestier de 190 hectares. Le domaine de Rimberlieu est nettement séparé de l'enveloppe bâtie ancienne de Villers-sur-Coudun. D'une part, les bâtis sont très différents : anciens corps de ferme et brique rouge d'un côté, villas et pavillons de l'autre. D'autre part, les deux enveloppes bâties sont séparées par des espaces agricoles.

On peut noter que ce nom provient du château de Rimberlieu, construit vers 1800 par le comte de Béthune. Endommagé pendant la Première Guerre Mondiale, il a été démonté dans les années 1925-1930.

Villers-sur-Coudun en 1970



Source : Portail IGN – Remonter le temps, photographie aérienne de 1970

Enfin, Villers-sur-Coudun s'est développé au Sud de la rue Saint-Jean à la fin des années 1980, le long de la rue de la Nacelle et de la rue de la Gare. Ces rues sont bordées de maisons pavillonnaires.

On distingue donc 3 entités au sein du territoire :

-Au Nord, le domaine de Rimberlieu ;





Domaine de Rimberlieu © Verdi 2021

-Au centre du territoire, le bâti ancien, composé principalement d'anciens corps de fermes en brique rouge et comportant de nombreux murs anciens ;



Bâtiments et murs anciens © Verdi 2021

-Au Sud, des lotissements pavillonnaires ;



Lotissements pavillonnaires © Verdi 2021

2.2.5 LES ENTREES DU VILLAGE

On recense 4 entrées de village à Villers-sur-Coudun.

Entrées de Villers-sur-Coudun



Source : geoportail.gouv.fr

2.2.5.1 L'entrée Sud-Ouest (1)

L'entrée Sud-Ouest, située dans la rue de la Gare, est marquée par des talus herbacés de chaque côté de la route. La route permet de rejoindre la commune de Braisnes-sur-Aronde, située au Sud-Ouest de Villers-sur-Coudun. On peut apercevoir au loin l'enveloppe bâtie. Cependant, les talus masquent la vue sur le paysage environnant.



Entrée Sud-Ouest de Villers-sur-Coudun © Verdi 2021

2.2.5.2 L'entrée Sud-Est (2)

L'entrée Sud-Est est l'une des entrées principales du village. Elle est située sur la RD 142, le long de la route de Compiègne. Elle connaît ainsi une circulation assez importante. En arrivant dans la commune, on a une vue dégagée des deux côtés de la route. Une maison isolée du reste de l'enveloppe bâtie est présente sur la gauche. Sur la droite se trouve un champ, ce qui permet d'avoir une vue dégagée sur le paysage environnant.



Entrée Sud-Est de Villers-sur-Coudun © Verdi 2021

2.2.5.3 L'entrée au cœur du village (3)

Une entrée se trouve au cœur du village. Elle bifurque vers la rue de la Gare et la rue de la Nacelle, permettant de rejoindre la rue Saint-Jean. Les deux côtés de la route sont bordés d'arbres, tandis qu'on aperçoit plus loin les premières maisons, entourées de haies.



■ Entrée au cœur de Villers-sur-Coudun © Verdi 2021

2.2.5.4 L'entrée Nord (4)

L'entrée Nord est une des entrées principales permettant d'accéder à Villers-sur-Coudun. Située sur la RD 142 (route de Compiègne), elle se trouve à l'entrée du domaine de Rimberlieu. Les habitations présentes sur la droite sont masquées par des haies. Sur la gauche, on a une vue dégagée sur les champs et le village de Chevincourt en contrebas.

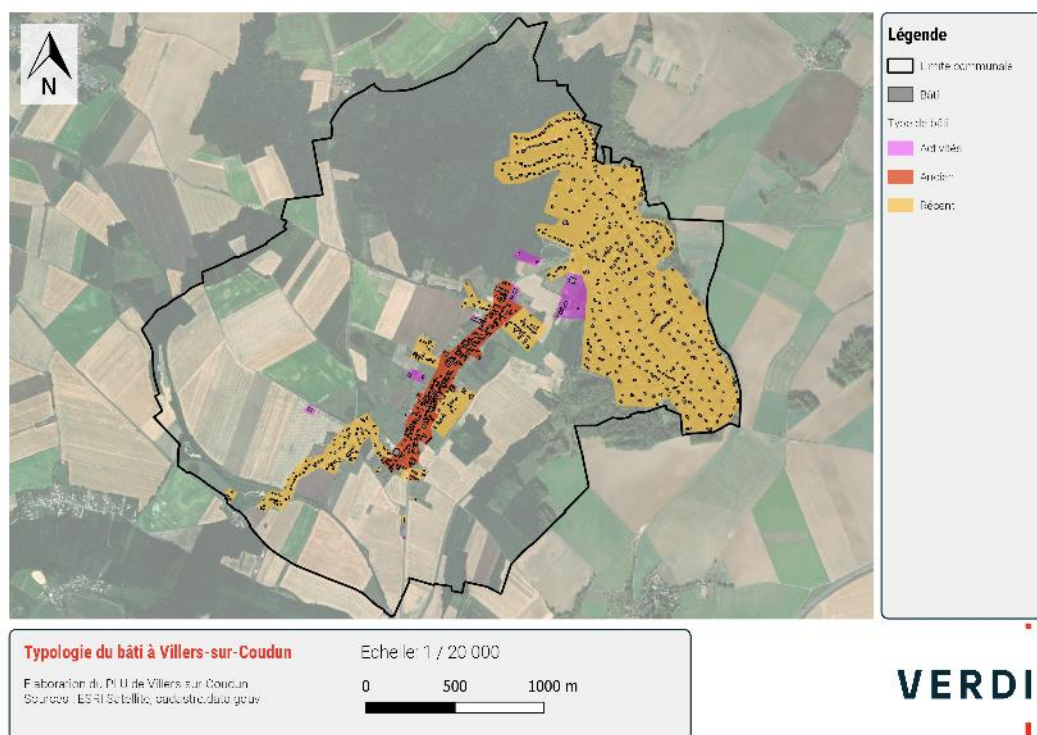


■ Vue sur Chevincourt et entrée Nord de Villers-sur-Coudun et © Verdi 2021

2.2.6 TYPOLOGIE DU BATI

On peut distinguer trois typologies principales :

- Le bâti ancien, caractérisé par des briques rouges et majoritairement présent au centre de la commune. Il est composé principalement d'anciens corps de fermes, alignés le long de la voirie ;
- Le bâti récent, caractérisé par des pavillons et une trame aérée. La majorité des maisons récentes possèdent de grands jardins et sont situées en retrait de la voirie. Ces constructions récentes se sont implantées autour de l'enveloppe bâtie ancienne, notamment au Nord (domaine de Rimberlieu) et au Sud.
- Le bâti d'activité, et plus particulièrement du bâti agricole à Villers-sur-Coudun.



2.2.6.1 Le bâti ancien

Cette typologie de bâti est située principalement dans le centre ancien de la commune, le long de la rue Saint-Jean. Elle est caractérisée par :

- Une continuité du bâti ;
- Un alignement du bâti sur la voirie ;
- Des briques rouges ;
- Des toitures en tuiles orangées ;
- Des murs anciens épais et hauts, en briques ou pierres.



2.2.6.2 Le bâti récent

Le bâti récent est situé principalement en périphérie de l'enveloppe bâtie ancienne. Il est composé de lotissements ou de maisons isolées. Il se caractérise par :

- Des enduits de couleurs claires ;
- Une uniformité du bâti ;
- De grands jardins ;
- Une discontinuité du bâti ;
- Un retrait du bâti par rapport à la voirie ;
- Des toitures en tuiles noires ou orangées ;
- Des clôtures plus transparentes et plus basses, de type muret ou haie.



2.2.6.3 Le bâti d'activité

Le bâti d'activité se présente sous différentes formes selon son domaine d'utilité. Cette typologie de bâti diffère de l'architecture traditionnelle retrouvée dans la commune, dans ses formes (aspect cubique, toit plat) et dans ses matériaux (tôles, parpaings, ...).

On retrouve principalement des bâtiments destinés à l'activité agricole.



2.3 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Ce qu'il faut retenir :

L'environnement naturel du territoire montre les caractéristiques suivantes :

- Des zones règlementaires et d'inventaires importants présents aux alentours de la commune ;
 - Deux corridors écologiques de la sous-trame verte traversent le territoire ;
 - Deux espaces menacés et protégés sont identifiées sur le territoire.
-
- ❖ Un territoire à la périphérie de zones règlementaires et d'inventaire, à enjeux environnementaux
 - ❖ Présence de continuités écologiques sur la commune
 - ❖ Inscription dans un espace rural à préserver

2.3.1 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

2.3.1.1 Les sites Natura 2000

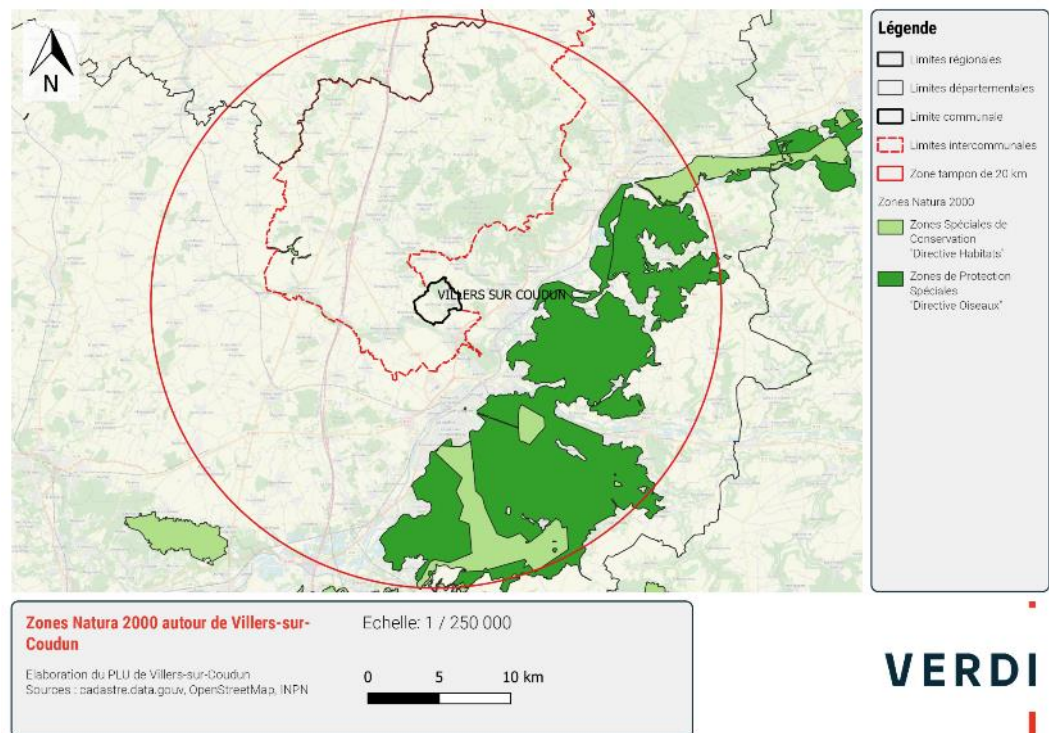
Le réseau des sites Natura 2000, outil fondamental de la politique européenne de la préservation de la biodiversité, vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité. Il s'appuie sur deux directives européennes :

- La directive « Oiseaux », qui désigne des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- La directive « Habitats », qui désigne des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

La commune de Villers-sur-Coudun n'est pas située dans un site Natura 2000. Cependant, on peut noter la présence de plusieurs sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour de la commune :

- Zones de Protection Spéciales :
 - Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (FR2212001) ;
 - Moyenne vallée de l'Oise (FR2210104) ;
- Zones Spéciales de Conservation :
 - Massif forestier de Compiègne, Laigue (FR2200382) ;

- Coteaux de la vallée de l'Automne (FR2200566) ;
- Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny (FR220383) ;
- Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) (FR2200369).



2.3.2 LES ZONAGES D'INVENTAIRE

2.3.2.1 Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) vise à :

L'identification et la description des secteurs d'intérêt écologique ;

Créer un socle de connaissances ;

Être un outil d'aide à la décision.

Il existe deux types de ZNIEFF :

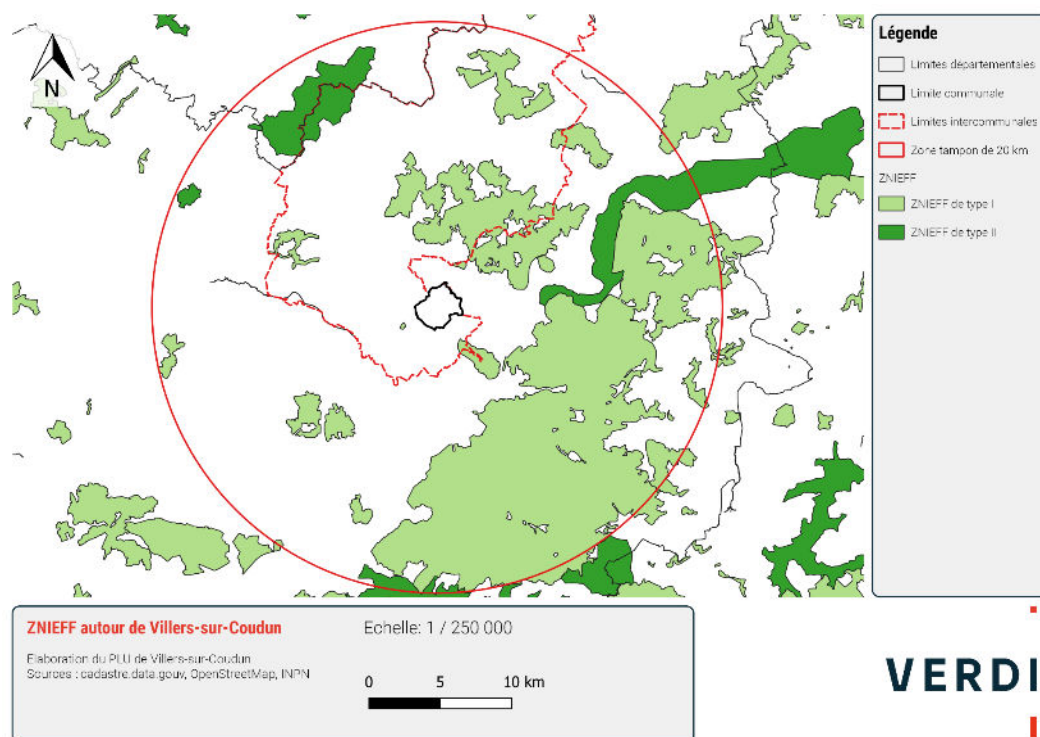
Type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;

Type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

Aucune ZNIEFF n'est présente sur le territoire de Villers-sur-Coudun, mais on en recense plusieurs dans un rayon de 20 km :

Nom	Distance
ZNIEFF de type I	
Massif de Thiescourt / Attiche et bois de Ricquebourg	3 km
Tourbière et marais alcalins du Marais Quint à Marest-sur-Matz	1,5 km
Etangs tourbeux de Revenne à Braisnes	1 km
Mont Ganelon	1,5 km
Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont	5 km
Forêt de Rémy et bois de Pieumelle	8 km
La montagne de Longueil et la motte du moulin	13 km
Butte sableuse de Sarron et des Boursaults	19 km
Bois de trois étots et de Pronleroy	17 km
Bois et pelouses de la vallée de la Somme d'or à Belloy et Lataule	8 km
Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau Picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Aronde et Brèche	5 km
Massif forestier d'Avricourt/Régal et montagne de Lagny	12 km
Les montagnes de Porquéricourt à Suzoy, bois des essarts	12 km
Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont	4 km
Coteaux de Moulin-sous-Touvent	18 km
Coteaux du vallon du ru de Milleville à Attichy	17 km
Bois du Crocq	16 km
Forêt de l'antique massif de Beine	18 km
Coteau de la Logette à Attichy	16 km
ZNIEFF de type II	
Vallée de l'Oise d'Hirson à Thourotte	6 km
Vallée de l'Automne	19 km
Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, butte de Coivrel	14 km

Source : INPN



2.3.2.2 Les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)

Les Plantes Exotiques Envahissantes sont définies comme des espèces se développant de manière excessive et nuisible dans l'écosystème dans lequel elles ont été introduites. La présence de ces espèces dans la zone géographique considérée est généralement due à une intervention humaine.

Deux espèces de flore ont été repérées sur le territoire de Villers-sur-Coudun :

- Une espèce potentiellement envahissante largement implantée (La présence de ces espèces n'est actuellement pas problématique mais pourrait le devenir) : Le prunus laurocerasus (Laurier-cerise)
- Une espèce avérée largement implantée (trop nombreuses, une lutte systématique n'est plus envisageable) : Le robinia pseudoacacia (Robinier faux-acacia)

Robinier faux-acacia



Laurier-cerise

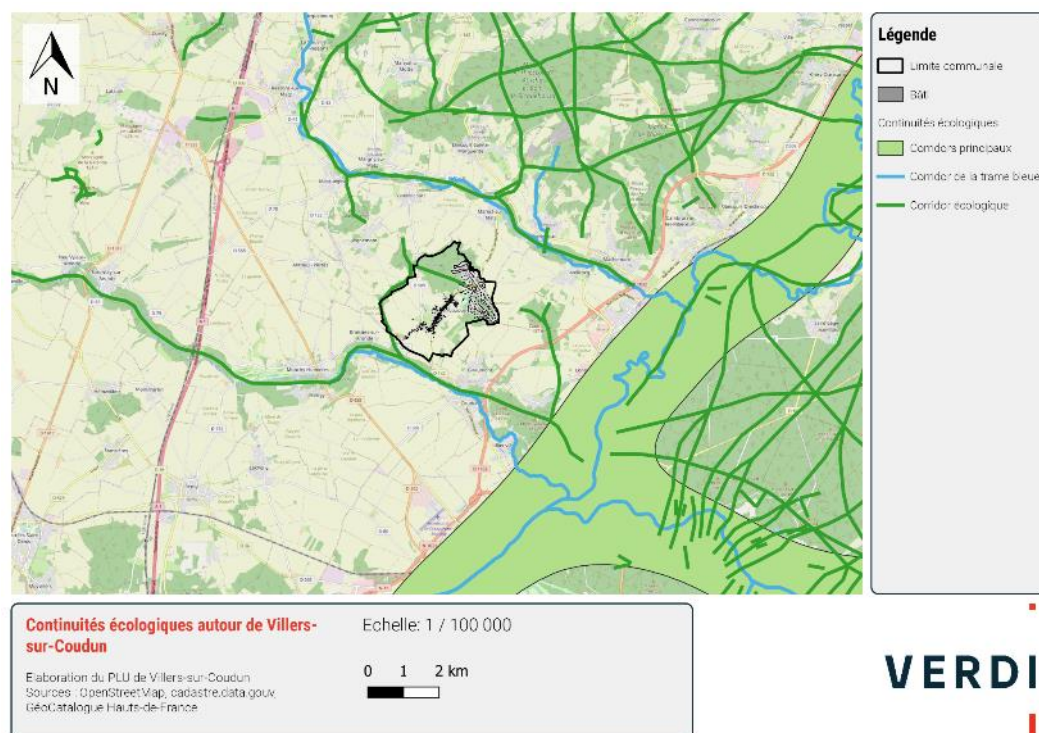


Sources : INPN, CBNBL

2.3.2.3 Les continuités écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables) (Source : Géoportail)

La commune est traversée par deux corridors écologiques de type boisé. On recense aussi plusieurs corridors à proximité de du territoire communal, notamment deux corridors de la trame bleue et un corridor dit « multi trame » (mélant à la fois espaces boisés et herbacés). Un corridor principal est situé à environ 4 km de la commune.



2.3.2.4 Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des espaces dans lesquels le développement économique et social du territoire est assuré tout en préservant son patrimoine naturel, culturel et paysager. En 2021, il en existe 58 en France. Cependant, les PNR ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire, au contraire des parcs nationaux ou des sites classés.

Villers-sur-Coudun n'est pas située dans le périmètre d'un PNR et le plus proche se trouve à environ 20 km de la commune. Il s'agit du PNR Oise – Pays de France, qui s'étend du Sud de l'Oise jusqu'au Nord du Val d'Oise.

2.3.2.5 Les sites inscrits et classés

A proximité de Villers-sur-Coudun, on recense :

Nom	Caractère	Site	Distance
Mont Ganelon	Grand ensemble paysager	Inscrit	2,5 km
Centre urbain de Compiègne	Site urbain, bourg, village	Inscrit	7 km
Carrefour Armistice et ses abords	Site historique, commémoratif, cimetière	Inscrit	9,5 km
Parc du château d'Offemont	Parc et jardin	Classé	13 km

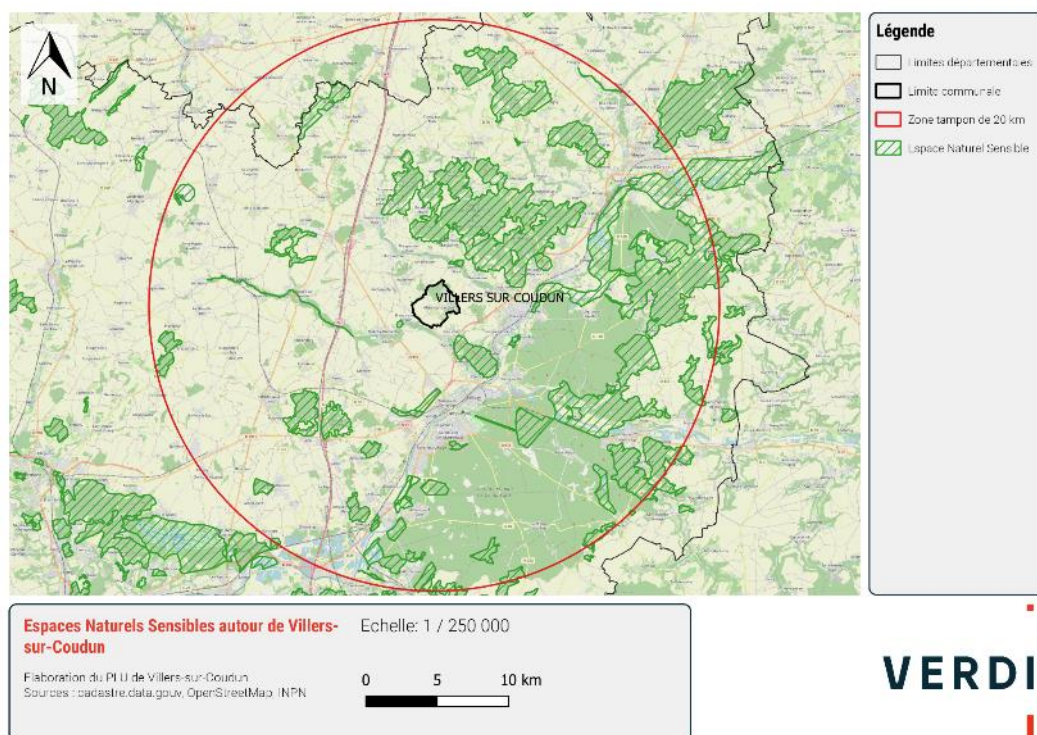
Grand parc du château de Compiègne	Parc et jardin	Classé	7,5 km
Carrefour de l'Armistice à Rethondes	Site historique, commémoratif, cimetière	Classé	10 km
Etang et parc de l'établissement thermal de Pierrefonds	Parc et jardin	Classé	20 km
Butte de sable de Pierrefonds	Site urbain, bourg, village	Classé, inscrit	20 km
Château de Jonval et son parc à Pierrefonds	Edifice et leur cadre ou propriété particulière	Classé	20 km
Abords de la gare de Pierrefonds	Edifice et leur cadre ou propriété particulière	Inscrit	20 km
Abords de l'étang de Pierrefonds	Site urbain, bourg, village	Inscrit	20 km
Abords du château, place publique, chaussée Deflube	Site urbain, bourg, village	Inscrit	20 km
Carrefour rues de Compiègne et de Villers-Cotterets	Site urbain, bourg, village	Inscrit	20 km
Carrefour Melaine Fourdrinoy	Site urbain, bourg, village	Inscrit	20 km

Les Espaces Naturels Sensibles ont été créés en 1976, dans le but de préserver le caractère naturel et les espèces d'un espace menacé. Le Département est compétent pour la création d'ENS d'après l'article L.133-8 du Code de l'Urbanisme :

« Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2. »

Aucun ENS n'est présent sur le territoire de Villers-sur-Coudun, mais on en recense plusieurs dans une zone de 20 km, et plus particulièrement :

- Les étangs tourbeux de Revenne, à 1 km ;
- Le marais quint à Marest-sur-Matz, à 1,3 km ;
- Les étangs, massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg, à 2 km ;
- Le Mont Ganelon, à 1,5 km.



2.3.2.6 Les espèces menacées et protégées

D'après le système d'information sur la flore et la végétation Digitale 2, développé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul, on recense 2 espèces protégées et/ou menacées sur le territoire de Villers-sur-Coudun :

Nom du taxon	Nom courant	Dernière observation	Protégée	Menacée
Asparagus officinalis	Asperge	26/08/1982	/	Liste rouge : en danger d'extinction en région Hauts-de-France
Carex pseudobrizoides Clavaud	Laîche fausse-brize	26/08/1982	Protégée en France et en Hauts-de-France	/



3

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SANS
ELABORATION DU PLU**

Le tableau ci-dessous vise à présenter les différentes thématiques traitées dans la définition des enjeux et d'analyser leur évolution sans mise en place de l'élaboration du PLU.

Thématique	Synthèse	Evolution sans mise en place du PLU
Caractéristiques géophysiques		
Topographie :	La commune de Villers-sur-Coudun est constituée d'un relief assez contrasté. Le village est situé à flanc de la colline « l'Epine de Flavy » et l'amplitude d'altitude sur la commune est de 110m.	Aucun changement
Géologie	Les différentes couches géologiques suivantes sont présentes. Le bourg s'est développé principalement sur un sol argileux (E3). Le lieu-dit de Rimberlieu s'est quant à lui développé sur un terrain constitué d'argile de Laon et de sables de Cuise (E4). Dans la partie Nord du territoire, on retrouve un sol calcaire et sableux, qui correspond à un point d'eau, tandis que la partie sud est principalement constituée de sables à débris coquilliers et ligniteux.	Aucun changement
Climat et qualité de l'air	La commune n'est pas exposée à des taux de pollution élevé. Pour rappel, Les concentrations moyennes annuelles de NO2 et de PM10 sont estimées entre 17.7 et 19.2 sur la commune de Villers-sur-Coudun en 2017.	Le climat sur le territoire de Villers-sur-Coudun reste inchangé. Les évolutions seront dues au réchauffement climatique qui touche actuellement le monde entier. Les moyennes annuelles de qualités de l'air resteront probablement les mêmes
L'eau sur le territoire		
Réseau hydrographique	Le réseau hydrographique de Villers-sur-Coudun est structuré par « le fossé de la Commune de Coudun », au Sud du territoire, et par « le Matz » au Nord. De nombreux plans d'eau et points de captages d'eau potable sont aussi présents sur la commune.	Les cours d'eau resteront présents sur le territoire. Aucun aménagement ne sera de nature à en perturber le fonctionnement.
Hydrogéologie	Concernant les masses d'eaux souterraines, la commune est concernée par : - la masse d'eau souterraine « Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois » (ME HG106) - la masse d'eau souterraine « Craie picarde » (ME HG205). - la masse d'eau souterraine Albien-néocomien captif (HG218) Elle entre dans le périmètre des masses d'eau superficielles avec : - « L'aronde de sa source au confluent Oise (exclu) » (FRHR188) de 28 516 ha - « Le matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu) » (FRHR187) de 21 393 ha.	Les masses d'eaux souterraines resteront présentes sur le territoire. Aucun aménagement ne sera de nature à en perturber le fonctionnement.

Zones humides	La commune est partiellement incluse dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe de craie et ses exutoires du bassin de l'Aronde. Elle est concernée par la présence d'une zone à dominante humide au Nord de son territoire, à la limite de Vandélicourt et Marest-sur-Matz.	Aucun aménagement ne sera réalisé et les zones humides garderont leurs fonctionnalités
Environnement naturel		
Zonage d'inventaire et zonage réglementaire	La commune n'est pas concernée par un zonage d'inventaire ou un zonage réglementaire.	Aucun changement
Continuités écologiques	La commune est traversée par deux corridors écologiques de type boisé.	Aucun impact négatif sur les réseaux de continuité écologiques existants.
Base de données biodiversité	Deux espèces de flore exotiques envahissantes ont été repérées sur le territoire de Villers-sur-Coudun. Sur le territoire sont recensées 2 espèces protégées et/ou menacées.	Aucun changement
Occupation du sol	Sur le territoire, on recense du tissu urbain discontinu (21%), des forêts (28%), des terres arables (43%) et des systèmes culturaux et prairies (8%). La commune de Villers-sur-Coudun s'est d'abord développée en village-rue puis un nouveau noyau urbain résidentiel s'est développé au nord sur le domaine de Rimberlieu au cœur d'un domaine forestier. Des terres agricoles situées au cœur de l'enveloppe urbaine ont été consommées ces dernières années à hauteur de 0,4ha.	Consommation d'espace possible dans le cadre du Règlement National d'Urbanisme (RNU) actuellement applicable sur le territoire.
La commune face aux risques et aux nuisances		
Risques de mouvement de terrain lié à l'activité sismique	La commune de Villers-sur-Coudun est classée en zone de sismicité 1 (très faible).	Aucun changement
Risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités	Aucune cavité n'est recensée sous le territoire communal.	Aucun changement
Risque d'inondation et coulées de boues	Trois inondations et coulées de boues ont eu lieu sur le territoire de Villers-sur-Coudun ces dernières années.	Aucun changement
Risques de remontée de nappes phréatiques	La commune est située dans une zone comportant des risques de remontée de nappes et d'inondation de cave.	Aucun changement
Retrait gonflement des argiles	L'aléa retrait-gonflement des argiles est d'une importance a priori moyenne à forte allant de moyen à fort avec une majorité de l'enveloppe bâtie située sur une zone à forte exposition.	Aucun changement
Risques technologiques	Aucune ICPE n'est présente. Aucun site pollué faisant partie de la base de données BASOL n'est présent.	Aucun changement



4

INCIDENCES DES CHOIX SUR L'ENVI- RONNEMENT ET MESURES MISES EN OEUVRE

L'élaboration du PLU est l'occasion pour un territoire d'avoir une réflexion globale sur son environnement. L'ensemble des grandes thématiques ont été considérées.

Pour chaque thématique sont déclinées :

- le résumé de l'EIE
- le niveau d'enjeu
- l'incidence brute (avant mise en place de mesures)
- les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues (ERC)
- l'incidence résiduelle (après mise en place des mesures ERC)

Ces enjeux sont déclinés selon 4 niveaux : positive ou négligeable (bleu), faible (vert), modéré (orange) et fort (rouge).

Négligeable ou positive	Faible	Modéré	Forte
-------------------------	--------	--------	-------

Les incidences brutes et résiduelles sont déclinées selon ces mêmes 4 niveaux : positive ou négligeable (bleu), faible (vert), modérée (orange) et forte (rouge).

Négligeable ou positive	Faible	Modéré	Forte
-------------------------	--------	--------	-------

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
Topographie	La commune de Villers-sur-Coudun est constituée d'un relief assez contrasté. Le village est situé à flanc de la colline « l'Epine de Flavy » et l'amplitude d'altitude sur la commune est de 110m.	Faible	Le règlement écrit précise au sein des dispositions générales que tous les travaux de construction, voirie etc. doivent prendre en compte la topographie. Le plan et l'implantation doivent être en accord avec la topographie naturelle du terrain (avant tous travaux) de façon à limiter au strict nécessaire les terrassements.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable
Géologie	Les différentes couches géologiques suivantes sont présentes. Le bourg s'est développé principalement sur un sol argileux (E3). Le lieu-dit de Rimberlieu s'est quant à lui développé sur un terrain constitué d'argile de Laon et de sables de Cuise (E4). Dans la partie Nord du territoire, on retrouve un sol calcaire et sableux, qui correspond à un point d'eau, tandis que la partie sud est principalement constituée de	Faible	Aucun projet prévu par le PLU n'aura d'impact sur la géologie.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
	sables à débris coquilliers et ligniteux.					
Qualité de l'air	La commune n'est pas exposée à des taux de pollution élevé. Pour rappel, Les concentrations moyennes annuelles de NO2 et de PM10 sont estimées entre 17.7 et 19.2 sur la commune de Villers-sur-Coudun en 2017.	Faible	L'augmentation de la population et la densification du territoire étant prévues seulement dans les dents creuses du bourg et en double rideau en zone UA, le territoire de Villers-sur-Coudun ne devrait pas voir sa qualité d'air s'altérer.	Négligeable	Dans son PADD, le PLU prévoit également le développement des mobilités douces au sein du territoire : « Sous axe : Favoriser la découverte piétonne et cyclable du village » Le second objectif défini dans l'axe 1 du PADD consiste à favoriser l'usage des mobilités douces dans le bourg, c'est-à-dire les pratiques piétonnes et cyclables dans les déplacements quotidiens. Aucun aménagement cyclable n'est présent sur la commune et une prédominance de la voiture, notamment dans les trajets domicile-travail, se remarque. La Communauté de Communes du Pays des Sources s'est engagée dans un projet de voie verte et le PLU de Villers-sur-Coudun	Positive

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
					souhaite s'inscrire dans la poursuite de cet objectif en assurant une liaison douce entre les différentes parties de la commune. Cette liaison se matérialisera entre le centre bourg et le domaine de Rimberlieu, ainsi que vers la rue de la Gare où doit se terminer le tracé de la voie verte de l'intercommunalité. Cet objectif vise également, à l'échelle du bourg, à renforcer le tour de ville via les mobilités douces tout en assurant leur protection et leur sécurisation, ainsi qu'à développer les artères secondaires existantes de Villers-sur-Coudun. Cet objectif se retrouve dans le règlement écrit : - Inscription de prescriptions dans le règlement graphique protégeant les chemins ruraux et liaisons douces à conserver. - Article 7 du règlement écrit relatif au stationnement des zones urbaines UA, UB et UC : Aire couverte sécurisée ou espace aménagé de façon pérenne pour le stationnement des vélos pour toute nouvelle construction à usage de logements, de bureaux, d'activités industrielles, artisanales ou commerciales.	

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
					Ainsi que dans l'emplacement réservé n°1 dédié à l'aménagement d'une voie verte intercommunale, sur une ancienne voie ferrée. La ville possède également une volonté forte de préservation des poumons verts présents sur le territoire. Cette préservation assure la sauvegarde de la bonne qualité de l'air sur le territoire.	
Réseau Hydrographique	Le réseau hydrographique de Villers-sur-Coudun est structuré par « le fossé de la Commune de Coudun », au Sud du territoire, et par « le Matz » au Nord. De nombreux plans d'eau et points de captages d'eau potable sont aussi présents sur la commune.	Modéré	Le projet de PLU entend assurer une gestion qualitative des ressources de la commune et en particulier une amélioration de la qualité du réseau d'eau potable car celui-ci présente des problèmes de pression et de débit d'eau. Les captages d'eau potable sont également identifiés afin d'être préservés.	Faible	L'action du projet communal consiste donc à maintenir un équilibre hydraulique à l'échelle du territoire et à prendre en compte les risques de ruissellement et d'accumulation d'eau. Un phénomène d'accumulation d'eau est effectivement observable lors de fortes pluies sur certains secteurs, comme au croisement de la rue de la Nacelle et de la rue de la Gare, ainsi qu'à proximité de la rue Saint-Jean et derrière la rue des Jardins (présence importante de sources). Les secteurs concernées par ce phénomène font l'objet d'un classement spécifique (Nr) permettant d'assurer la préservation et le maintien de ces zones de sensibilité hydraulique. Elles demeurent donc inconstructibles.	Négligeable

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
					Deux autres zones de sensibilité hydrauliques ont été relevées, il s'agit des deux points de captage d'eau potable existants autour desquels un périmètre d'inconstructibilité est établi par un sous-secteur naturel de protection (Nc). Aucun projet ne prévoit la modification du réseau hydrographique. L'axe d'écoulement du cours est identifié sur le plan de zonage et conditionne une distance de recul obligatoire. La gestion des eaux pluviales des différents projets doit se faire au sein des parcelles et les espaces de stationnement doivent rechercher des matériaux perméables afin d'améliorer l'infiltration et d'éviter les lessivages de voiries. De plus les aires de stationnement collectif doivent s'intégrer à leur environnement par des plantations d'accompagnement dont 1 arbre de haute tige pour 3 places de stationnement. Elles doivent comporter un système de séparation d'hydrocarbures en amont du rejet des eaux de ruissellement.	
Hydro-géologie	Concernant les masses d'eaux souterraines, la commune est concernée par :	Modéré	Afin de garantir une alimentation des masses d'eau, le PLU de Villers-sur-Coudun prévoit, au sein de son règlement, la re-	Faible	Le règlement précise ainsi que les eaux pluviales issues des constructions nouvelles doivent être gérées par infiltration sur le terrain d'assiette de l'opération en ayant recours à des techniques alternatives à la collecte par le réseau public et en fonction des caractéristiques des sols.	Faible

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
	- la masse d'eau souterraine « Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois » (ME HG106) - la masse d'eau souterraine « Craie picarde » (ME HG205). - la masse d'eau souterraine Albien-néocomien captif (HG218) Elle entre dans le périmètre des masses d'eau superficielles avec : - « L'aronde de sa source au confluent Oise (exclu) » (FRHR188) de 28 516 ha - « Le matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu) »		cherche de matériaux perméables pour les nouveaux aménagements afin d'améliorer l'infiltration et par la même occasion participer à la recharge des masses d'eau.		Les zones urbaines comportent également une emprise au sol maximale comprise entre 20% et 40% de la surface parcellaire, ainsi qu'un taux minimal de surfaces éco-aménageables. Le couvert boisé de Rimberlieu participe également à une meilleure infiltration des eaux pluviales dans le secteur de lotissement du nord de la commune. Ce couvert boisé est donc protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.	

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
	(FRHR187) de 21 393 ha.					
Zone humide	La commune est partiellement incluse dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe de craie et ses exutoires du bassin de l'Aronde. Elle est concernée par la présence d'une zone à dominante humide au Nord de son territoire, à la limite de Vandelicourt et Marest-sur-Matz.	Faible	La zone humide bordant la limite communale n'est pas située en zone urbaine, elle se situe au sein d'une zone agricole identifiée dans le règlement graphique.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable
Zonage d'inventaire et	La commune n'est pas concernée par un zonage	Négligeable	L'élaboration du PLU ne prévoit pas de modification sur cette thématique.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
zonage réglementaire	d'inventaire ou un zonage réglementaire.					
Continuité écologique	La commune est traversée par deux corridors écologiques de type boisé et d'un corridor de cours d'eau.	Modéré	Les deux corridors écologiques boisés sont situés au sein d'espace naturels identifiés dans le zonage et sont classés en zone N. Des prescriptions telles que les haies à conserver, l'identification en boisements à protéger au sein du règlement permettent d'assurer la protection de ces trames vertes. Le cours d'eau traverse quant à lui la partie est de la commune et est classé en zone naturelle N.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
Bases de données biodiversité	Deux espèces de flore exotiques envahissantes ont été repérées sur le territoire de Villers-sur-Coudun. Sur le territoire sont recensées 2 espèces protégées et/ou menacées.	Modéré	Ces espèces sont situées au sein des espaces naturels protégés et préservés. Ils sont identifiés dans le règlement graphique.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable
Occupation du sol	Sur le territoire, on recense du tissu urbain discontinu (21%), des forêts (28%), des terres arables (43%) et des systèmes cultureux et prairies (8%). La commune de Villers-sur-Coudun s'est d'abord développée en village-rue puis un nouveau noyau urbain résidentiel s'est développé au nord sur le domaine de Rimberlieu au cœur d'un domaine forestier.	Modéré	Le nouveau PLU prévoit le gain de plus de 5% d'espaces en zone naturelle et forestière (passage à 34%) par rapport au Plan d'Occupation des Sols (POS) qui s'est appliqué jusqu'en 2013, ainsi que le quasi-maintien de la surface agricole en place (44%). Des zones naturelles spécifiques sont également établies, comme les zones de fonds de parcelles jardinés	Positive	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Positive

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
	Des terres agricoles situées au cœur de l'enveloppe urbaine ont été consommées ces dernières années à hauteur de 0,4ha.		(Nj), permettant de préserver une transition paysagère entre la zone urbaine centrale (UA) et les espaces agricoles. Le domaine boisé de Rimberlieu, isolé du centre, voit ses boisements préservés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.			
Risque de mouvement de terrain lié à l'activité sismique	La commune de Villers-sur-Coudun est classée en zone de sismicité 1 (très faible).	Faible	L'élaboration du PLU ne prévoit pas de modification sur cette thématique.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
Risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités	Aucune cavité n'est recensée sous le territoire communal.	Négligeable	L'élaboration du PLU ne prévoit pas de modification sur cette thématique.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable
Risque d'inondation et coulées de boues	Trois inondations et coulées de boues ont eu lieu sur le territoire de Villers-sur-Coudun ces dernières années.	Modéré	Un risque existe donc pour les constructions présentes et futures au sein du tissu urbain existant.	Modéré	Le zonage Nr délimitant les zones naturelles à risque de ruissellement permet de préserver la nature perméable des sols sur des secteurs à fort enjeu. Ce zonage favorise l'infiltration des eaux de débordement et évite que des constructions soient implantées dans des zones à risques à travers une règle d'inconstructibilité.	Faible
Risque de remontée de nappes phréatiques	La commune est située dans une zone comportant des risques de remontée de nappes et d'inondation de cave.	Modéré	Néanmoins, la majorité de l'enveloppe bâtie est située sur une zone sans risques.	Faible	Concernant le risque d'aléas de retrait-gonflement des argiles, les dispositions du PLU n'exonèrent pas des dispositions relatives au Code de la construction. Pour rappel, en cas de vente de parcelles identifiées en zone d'aléas moyens et forts, le Code de la Construction impose au vendeur la production d'une étude géotechnique, ainsi que l'application de mesures constructives spécifiques.	Faible

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
Retrait gonflement des argiles	L'aléa retrait-gonflement des argiles est d'une importance a priori moyenne à forte allant de moyen à fort avec une majorité de l'enveloppe bâtie située sur une zone à forte exposition.	Modéré	Cela peut générer des risques pour les constructions présentes et futures au sein du tissu urbain existant.	Modéré	Le Règlement du PLU impose au sein des zones identifiées en zone d'aléa moyen et fort pour le retrait-gonflement des argiles, la production d'une étude géotechnique, ainsi que l'application de mesures constructives spécifiques afin de prendre en compte cet aléa.	Faible
Risques technologiques	Aucune ICPE n'est présente. Aucun site pollué faisant parti de la base de données BASOL n'est présent.	Négligeable	L'élaboration du PLU ne prévoit pas de modification sur cette thématique.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable



5

COMPATIBILITE ET ARTICULATION DU PLU AVEC LES OBJECTIFS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES DOCU- MENTS CADRES

5.1 SCOT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification intercommunal qui fixe les grandes orientations du développement d'un territoire. Le PLU doit être compatible avec les orientations fixées par le SCOT.

Articulation des orientations environnementales de la modification du PLU avec les orientations du SCOT du pays des sources		
	Orientations du SCOT	Orientations environnementales de la modification du PLU
Axe 1 : Doter le territoire du Pays des Sources d' une organisation propre et mettre en place des complémentarités avec le territoire voisins	Orientations 1 : Identité et structuration du territoire	Le premier objectif défini dans l'axe 1 du PADD consiste à dynamiser le territoire, en créant une place centrale, ainsi qu'en développant les offres d'emplois, d'équipement et de service.
	Orientations 2 : Equipements et services d'intérêt territorial à développer ou à créer	L'axe 1.3 du PADD soulève la volonté de dynamiser le territoire, en passant par le renforcement de l'offre d'équipements et de services sur la commune.
Axe 2 : Des déplacements et des réseaux optimisés en lien avec l' organisation territoriale proposée	Orientations 1 : Optimisation du réseau routier à l'horizon 2025-2030	L'axe 1.3 du PADD fixe comme objectif le renforcement de la sécurité lors de la traversée du village notamment en élargissant les trottoirs du centre-ville et en prenant en compte les précautions et aménagements proposés suite à l'étude de la traversée du village.
	Orientations 2 : Améliorer le transport collectif et développer des modes de transport peu impactant sur l'environnement	L'axe 1.2 du PADD entend favoriser l'usage des mobilités douces dans le bourg, c'est-à-dire les pratiques piétonnes et cyclables dans les déplacements quotidiens. La Communauté de Communes du Pays des Sources s'est engagée dans un projet de voie verte et le PLU de Villers-sur-Coudun souhaite s'inscrire dans la poursuite de cet engagement. Cette liaison se matérialisera entre le centre bourg et le domaine de Rimberlieu, ainsi que vers la rue de la Gare où doit se terminer le tracé de la voie verte de l'intercommunalité.
Axe 3 : Evolution maîtrisée de la population suivant les ten-	Orientations 1 : Les besoins en logements.	Dans l'axe 1 du PADD, le quatrième objectif est de définir une évolution maîtrisée du tissu urbain. Cette maîtrise du tissu urbain passe par la maîtrise du développement de l'offre de logement sur la commune.

Axe 6 : valorisation des caractéristiques paysagères et du patrimoine	Orientation 3 : Perspectives d'évolution démographique	Le quatrième objectif de l'axe 1 du PADD a pour premier point de prolonger les orientations du SCOT en matière de développement démographique.
	Orientation 3 : Les sites et les surfaces voués aux activités économiques	L'axe 1 du PADD soutient le développement d'un secteur proposant une offre de services et de commerces de proximité.
Axe 7 : gestion durable des sensibilités environnementales	Orientation 1 : Principes généraux relatifs aux paysages bâtis	La ville souhaite protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti historique. Dans la zone Ua, par exemple, des prescriptions relatives à l'insertion architecturale et paysagère permettent d'assurer la pérennité du paysage de bâti ancien.
	Orientation 1 : Gestion des espaces à fort intérêt écologique	Le nouveau PLU prévoit de placer 5% d'espaces supplémentaires en zone naturelle et forestière (passage à 34%). Cela permet d'assurer une meilleure protection des espaces à fort intérêt écologique. Des prescriptions, telles que les haies à conserver, l'identification en tant qu'espaces boisés classés et boisements à protéger sont inscrites au sein du règlement afin d'assurer la protection des espaces riches en biodiversité
	Orientation 2 : Gestion des espaces présentant des risques naturels ou technologiques	La commune de Villers-sur-Coudun n'est pas soumise au risque sismique, ni aux cavités sous terraines, ni aux ICPE ou site pollué. Le zonage Nr délimitant les zones naturelles à risque de ruissellement permet de préserver la nature perméable des sols favorisant l'infiltration des eaux de débordement et évite que des constructions soient implantées dans des zones à risques. Le Règlement du PLU impose au sein des zones identifiées en zone d'aléa moyen et fort pour le retrait-gonflement des argiles, la production d'une étude géotechnique, ainsi que l'application de mesures constructives spécifiques afin de prendre en compte cet aléa.
	Orientation 3 : Préservation de la ressource en eau	Le PLU s'attache à maintenir un équilibre hydraulique à l'échelle du territoire et à prendre en compte les risques de ruissellement et d'accumulation d'eau. Cela se retrouve au sein du PADD mais aussi dans la traduction réglementaire (gestion de l'eau à la parcelle, identification et protection des points de captage d'eau, identification des zones naturelles à risque de ruissellement).
	Orientation 5 : Valorisation des énergies renouvelables	Dans le règlement écrit du PLU la production d'énergie renouvelable est encouragée. Toute construction neuve peut comporter un dispositif de production d'énergie renouvelable.

Le PLU est donc **compatible** avec les orientations du SCOT actuellement en vigueur.

5.2 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) découlent de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Ils fixent pour chaque bassin ou groupement de bassins les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. La ville de Villers-sur-Coudun entre dans l'air d'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Le SDAGE s'impose par un lien de comptabilité ce qui signifie que les documents d'urbanisme doivent lui être compatibles et ne présenter aucunes dispositions allant à l'encontre des objectifs du SDAGE

Les orientations du PLU qui s'articulent avec les orientations du SDAGE sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Articulation des orientations environnementales de la modification du PLU avec les orientations du SDAGE Seine-Normandie		
	Orientations du SDAGE	Orientations environnementales de la modification du PLU
Orientation fondamentale 1 Des rivières fonc- tale 1	Orientation 1.1 Préserver les milieux humides et aquatiques continentaux (...) et les zones d'extension des crues pour assurer la pérennité de leur fonctionnement	Le projet de PLU entend assurer une gestion qualitative des ressources de la commune et en particulier une amélioration de la qualité du réseau d'eau potable.
	Orientation 2.1 Préserver les aires d'alimentation des captages d'eau potable et restaurer les plus dégradées	Afin de garantir une alimentation des masses d'eau, le PLU de Villers-sur-Coudun demande, au sein de son règlement, à ce que l'usage de matériaux perméables soit recherché pour les nouveaux aménagements afin d'améliorer l'infiltration des eaux dans le sol.
Orientation fondamentale 2 Réduire les pollutions diffuses (...)	Orientation 3.2 Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu	Le règlement précise ainsi que les eaux pluviales issues des constructions nouvelles doivent être gérées par infiltration sur le terrain d'assiette de l'opération en ayant recours à des techniques alternatives à la collecte par le réseau public et en fonction des caractéristiques des sols.
Le PLU est donc compatible avec les orientations du SDAGE actuellement en vigueur.		

5.3 SAGE OISE ARONDE

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) découlent de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. La ville de Villers-sur-Coudun entre dans l'air d'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant Oise-Aronde.

Le SAGE s'impose par un lien de comptabilité ce qui signifie que les documents d'urbanisme doivent lui être compatibles et ne présenter aucunes dispositions allant à l'encontre des objectifs du SAGE

Les orientations du PLU qui s'articulent avec les orientations du SAGE sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Articulation des orientations environnementales de la modification du PLU avec les orientations du SAGE Oise Aronde		
	Orientations du SAGE	Orientations environnementales de la modification du PLU
Axe 4 : Lutter contre les risques d'inondations et la maîtrise des ruissellements	Orientation 2 : Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines	Le règlement précise ainsi que les eaux pluviales issues des constructions nouvelles doivent être gérées par infiltration sur le terrain d'assiette de l'opération en ayant recours à des techniques alternatives à la collecte par le réseau public et en fonction des caractéristiques des sols.
	Orientation 3 : Maitriser les inondations	Le zonage Nr délimitant les zones naturelles à risque de ruissellement permet de préserver la nature perméable des sols favorisant l'infiltration des eaux de débordement et évite que des constructions soient implantées dans des zones à risques.

Le PLU est donc **compatible** avec les orientations du SAGE actuellement en vigueur.



6

INDICATEURS DE SUIVI

La mise en place d'un dispositif de suivi est une étape clé dans la démarche évaluative. En effet, c'est ce suivi qui permettra de conduire le bilan du document d'urbanisme tout au long de sa durée au cours de sa mise en œuvre, tel que le prévoit le code de l'urbanisme (au plus tard à l'expiration d'un délai de 9 ans) et si nécessaire de le faire évoluer.

Ce dispositif doit rester proportionné au document d'urbanisme et aux moyens de la collectivité.

Objectifs poursuivis	Indicateurs	Objets à évaluer	Documents, outils et/ou personnes ressources	Périodicité/ Mesure à prendre, cas échéant, au regard du suivi
Indicateurs relatifs à l'habitat et à la maîtrise de l'étalement urbain				
Favoriser l'intensification et la mixité fonctionnelle des quartiers centraux et péri-centraux en valorisant le tissu urbain	Densité moyenne de l'habitat dans les opérations d'aménagement	Evaluer le nombre de logements, bureaux et commerces créés par hectares Qualification des actifs du territoire (15 à 64 ans) Suivi des équipements scolaires (1 école élémentaire ; 2 école maternelle)	Données communales et intercommunales INSEE	2 ans Si la densité des opérations nouvelles n'est pas augmentée : permettre une densité plus importante sur des sites ciblés
Couvrir les besoins diversifiés en logements afin de faire face à la croissance démographique	Evolution démographique	Nombre de permis de construire délivrés Nombre de logements créés (collectifs/individuels ; accession/locatif/aidé ; typologie) (Nombre de logements présents en 2020 (INSEE) : 622)	Données communales et intercommunales INSEE	5 ans Si une baisse démographique est observée, favoriser le renouvellement urbain
Indicateurs relatifs à la gestion des ressources et au climat				
Assurer les besoins futurs en eau et sa qualité (eaux de surface et eaux distribuées) Assurer un assainissement collectif de qualité	Suivre la qualité des eaux de surfaces et distribuées et la consommation d'eau Développer le réseau d'assainissement collectif	Rendement du réseau de distribution Qualité des eaux (eau potable et eau sortant de la station d'épuration) au regard de la réglementation Volume d'eau consommé et bilan ressources / besoins	Rapport annuel du délégataire d'eau potable et d'assainissement Eaufrance ARS	5 ans Si la qualité des eaux se dégrade, imposer des normes plus prescriptives concernant la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets

Améliorer la collecte et le traitement sélectif des déchets	Evolution des quantités de déchets collectés et triés	Volume des ordures ménagères résiduelles collectées Volume de déchets triés Evolution de nombre de point de collecte	Rapport du Syndicat mixte	2 ans Prévoir des espaces de collecte plus visibles.
Promouvoir les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre	Evaluer les consommations d'énergie et la production d'énergie nouvelle (kWh) produite	Nombre de panneaux solaires installés sur les secteurs de la modification et leur puissance	ADEME Permis de construire	5 ans Ajuster les règles du règlement écrit et des OAP afin de favoriser l'installation de ces dispositifs.

Indicateurs relatifs au patrimoine naturel, urbain et paysager

Assurer la préservation des entités paysagère existantes	Analyser les linéaires paysager et l'intégration paysagère des éléments bâtis	Préserver et/ou restaurer les éléments de cohérence paysagère	Données communales et intercommunales	5 ans Identifier davantage d'éléments paysagers à protéger.
Créer et gérer les espaces verts (jardins, promenade...) en milieu urbain	Analyser l'évolution des superficies d'espaces verts Evaluer l'interconnexion entre ces espaces	Linéaire de corridor écologique créé	Service des espaces verts Données communales et intercommunales	5 ans Mettre en place des emplacements réservés à cette destination et ajuster les règles du règlement écrit et graphiques afin de favoriser la préservation des espaces boisés et jardinés existants
Maîtriser l'évolution du paysage urbain	Mettre en valeur le patrimoine et le paysage urbain	Aménager et/ou restaurer les éléments du patrimoine bâti, patrimonial	Données communales et intercommunales	5 ans Identifier davantage de bâtiments à protéger

Indicateurs relatifs aux risques et nuisances

Prévenir les risques	Suivre l'exposition des habitants aux risques d'inondation	Nombre d'habitants et de logements exposés aux risques	Services de l'Etat	5 ans Renforcer les prescriptions sur les secteurs exposés aux risques
Lutter contre les nuisances	Suivre l'évolution de la qualité de l'air	Surveillance de la qualité de l'air (Airparif)	Airparif Données communales	5 ans Ajuster les possibilités de construire aux abords des espaces exposés au

Suivre l'exposition des habitants aux bruits

Nombre de logements exposés au bruit

et intercommunales

bruit en y intégrant les réglementations en vigueur



VERDI